

Communiqué de presse

Changement des horaires d'ouverture des services de la sous-préfecture de Montbard au public

Dans un souci d'harmonisation avec les autres services de l'État, notamment la préfecture de Dijon et la sous-préfecture de Beaune, les services d'accueil du public de la sous-préfecture de Montbard seront, à compter du 1^{er} novembre 2016, ouverts du lundi au vendredi uniquement en matinée.

Cela concerne l'accueil des particuliers et des professionnels pour les démarches relatives aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation des véhicules.

Pour les particuliers, les guichets relatifs à ces deux démarches seront ouverts de 8 h 45 à 12 h 30.

Les professionnels (garages) sont quant à eux invités à déposer leurs dossiers aux horaires précités et à les retirer le lendemain aux mêmes horaires.

à noter : de nombreuses démarches peuvent se faire en ligne. Les usagers sont invités à consulter la rubrique "démarches administratives" du site internet de la préfecture de Côte-d'Or : www.cote-dor.gouv.fr



The screenshot shows the website of the Prefecture of Côte-d'Or. At the top, there is a navigation menu with the following items: Services de l'État, Politiques publiques, Actualités, Publications, **Démarches administratives** (circled in red), and Vous êtes... Below the menu, there are several news items and a section for 'Démarches administratives'. The 'Démarches administratives' section includes buttons for 'Accueil des étrangers' and 'Prendre un rendez-vous'. There are also links for 'Système d'immatriculation' and 'Certificat de non-résidence'.